

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski tenue le 2 juin 2014 à 20 heures à la salle 3 du centre polyvalent, sous la présidence de monsieur Georges Deschênes, maire

PRÉSENCES

Monsieur Sylvain Deschênes, conseiller
Madame Chantal Proulx, conseillère
Monsieur Stéphane Deschênes, conseiller
Monsieur Fernand Gauthier, conseiller
Monsieur Rejean Geneau, conseiller
Monsieur Guildo Castonguay, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Martin Normand, directeur général est présent.

1. Mot de bienvenue et Moment de recueillement

2. Lecture de l'ordre du jour

3 ADMINISTRATION

3.1. Adoption du procès verbal du 5 mai 2014

14-06-105

Proposé par ____ et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du 5 mai 2014.

3.2. Adoption des comptes à payer

14-06-106

Proposé par ____ et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer tel que présentée aux membres du conseil municipal par le directeur général qui se résume comme ceci :

Chèques numéros # 18903 à 18974	72 377.69\$
Prélèvements no 1277 à 1285	13 516.41\$
Rémunération élus avril(en date du 17/05)	1 786.04\$
Rémunération employés (du 20/04 au 17/05)	13 362.62\$
Rémunération pompiers (du 20/04 au 17/05)	7 761.84\$
Total	108 804.60\$

3.3 États financiers au 31 mai 2014

14-06-

Proposé par ____ et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les états financiers au 31 mai 2014.

3.4 Facture assurances générales/Groupe Ultima/24 975\$

14-06-

Proposé par ____ et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler les assurances générales de la municipalité avec « Groupe Ultima » pour un montant totalisant 24 975\$.

3.5 Demande d'audience à Commission municipale/Unité Domrémy

14-06-

Proposé par __ et résolu à l'unanimité des conseillers de demander une audience à la commission municipale dans le dossier CMQ-56833 concernant la révision de la reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières de l'Unité Domrémy de Saint-Gabriel – Relais communautaire.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Nomination du directeur incendie / M. Johnatan Brunet

14-06-

CONSIDÉRANT QUE pour le Service Sécurité Incendie du Secteur Ouest (SSISOM) il est important d'avoir un directeur du service incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-Gabriel-de-Rimouski et 3 autres municipalités faisant partie de la SSISOM ont signé l'entente de services relative à la protection contre les incendies et la sécurité civile avec la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2, paragraphe 1 de cette entente permet de nommer la personne occupant les fonctions de la direction du service incendie à la MRC à la SSISOM;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer, M. Johnatan Brunet, directeur du service incendie de la MRC de La Mitis à titre de directeur du service incendie du SSISOM comme le permet le protocole d'entente signé entre les parties.

5. TRAVAUX PUBLIQUES

5.1 Affectation des surplus/Réfection du garage/Construction Stéphane Gagnon

14-06-

Proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers de payer la facture de Constructions Stéphane Gagnon au montant de 18 450\$ avant les taxes pour la réfection de la toiture du garage municipale. La dépense sera affectée comme suit :

Entretien et réparation garage voirie	3 988.72\$
Entretien et réparation garage déneigement	3 943.00\$
Affectation surplus accumulés	11 296.25\$

5.2 Avis de motion / Règlement sur l'installation et l'entretien des boites aux lettres

14-06-

_____ donne avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement sur l'installation et l'entretien des boites aux lettres.

6. URBANISME

6.1 Dérogation mineure / 130 rue Bellevue

14-06-

Le requérant demande une dérogation mineure afin de régulariser un défaut d'implantation survenu lors de la construction d'une nouvelle résidence saisonnière (chalet). Le chalet a été construit à 3,18 m de la ligne avant du terrain alors que la marge de recul avant minimale prescrite au *Règlement de zonage* no 211-10 est de 7,60 m.

L'effet de cette dérogation, si elle était accordée, permettrait de rendre conforme le bâtiment dérogatoire.

Considérant que le projet avait fait l'objet d'un permis de construction émis sur la foi d'un plan d'implantation réalisé par un arpenteur géomètre;

Considérant que le refus d'accorder la dérogation pourrait causer un préjudice important, soit par les coûts importants pour rendre le bâtiment conforme, soit pour l'impossibilité d'effectuer une transaction;

Considérant que le projet ne causera pas de préjudices aux voisins, ceux-ci étant situés à une bonne distance de la propriété du demandeur;

Considérant que la dérogation est jugée comme majeure dans le contexte;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande de façon unanime au Conseil de ne pas accorder la dérogation telle que demandée, puisque la dérogation du bâtiment est jugée comme étant majeure.

Pour ces motifs, il est proposé par ___ et résolu à la **majorité** des conseillers de suivre les recommandations du comité consultatif d'urbanisme et de ne pas accorder la dérogation telle que demandée, puisque la dérogation du bâtiment est jugée comme étant majeure. Cependant, dû à l'importance des travaux et aux coûts élevés pouvant être engendrés par des travaux de déplacement du bâtiment, le conseil n'imposera pas au requérant le déplacement de celui-ci.

Le vote est demandé.

Pour :

Contre :

7 LOISIRS ET CULTURE

7.1 Petite caisse – Terrain de jeux

14-06-

Proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers de créer une petite caisse au montant de 800 \$ pour le service des loisirs de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski, afin de permettre de déboursier pour les sorties qui sont payables comptant.

7.2 Engagement moniteur terrain de jeux

14-06-

Proposé par ___ et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher les personnes suivantes pour le terrain de jeux de Saint-Gabriel-de-Rimouski :

Titre	Nom	Semaine	Heures
Coordonnatrice de terrain de jeux	Alexandra G. Fortin	8	37.5
Monitrice de terrain de jeux	Rosalie Rousseau	7	37.5
Moniteur de terrain de jeux	Alexandre Fortin	7	37.5
Monitrice Aventure Ados et service de garde	Amélie Ouellet	8	35

7.3 Demande d'aide financière- Initiative à l'Investissement Local- Rénovation du Centre Polyvalent

14-06-

Proposé par ___ et résolu à l'unanimité des conseillers d'autorise le directeur général, Monsieur Martin Normand, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'Initiative à l'Investissement Local du Gouvernement Fédéral, pour et au nom de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski; laquelle demande d'aide financière fait référence au projet de rénovation du Centre polyvalent.

Que le projet proposé est autorisé par le conseil municipal, et que la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

7.4 Demande d'aide financière-Pacte Rural-rénovation du Centre polyvalent

14-06-

Proposé par ___ et résolu à l'unanimité des conseillers d'autorise le directeur général, Monsieur Martin Normand, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Pacte Rural de la MRC de la Mitis, pour et au nom de la

municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski; laquelle demande d'aide financière fait référence au projet de rénovation du Centre polyvalent.
Que le projet proposé est autorisé par le conseil municipal, et que la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

14-06- **7.5 Adoption d'une politique de location de salle**
Proposé par ___ et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter une politique de location de salle et de matériel à la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski.

14-06- **7.6 Réouverture du sentier national**
Proposé par ___ et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M. Benoit Cayer à faire les démarches pour les droits de passage du sentier national sur le territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski.
- que la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte de faire l'entretien du tronçon Mont-Comi/St-Gabriel du sentier national projeté sur le territoire de sa municipalité et ce pour les trois années subséquentes à sa réalisation, soit 2014 à 2016 inclusivement.

14-06- **7.7 Appui au Club de VTT de la Mitis/ droit de passage sur les TPI**
Proposé par ___ et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le Club de VTT Mitis dans ses démarches pour l'obtention des droits de passage sur les Terres Publiques Intramunicipales (TPI).

8. RAPPORT DES ÉLUS

9. PÉRIODE DE QUESTIONS ET AFFAIRES NOUVELLES

14-06- **9.1 Camping municipal / Groupe Promotion / Travaux d'électricité**
Proposé par ___ et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le Comité de développement (Groupe Promotion) à effectuer des travaux d'électricité au camping municipal. La totalité des coûts seront assumés par le comité de développement. La Municipalité fournira la pelle sur roue pour des travaux d'enfouissement de fils sous la supervision d'un électricien, pour un maximum de huit (8) heures. La Municipalité poursuivra d'assumer les coûts mensuels d'électricité d'Hydro-Québec.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

14-06- Proposé par ___ et résolu à l'unanimité des conseillers qu'à ___ la séance soit levée.

Je, Georges Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.

Georges Deschênes, Maire

Georges Deschênes
Maire

Martin Normand
Directeur général